

Luxembourg, le 11 mai 2019

---

Avis du Parlement des Jeunes sur le projet de loi 7265/05

Commission Economie

---

Le Parlement des Jeunes, déçu du fait que la plateforme d'échanges pour stagiaires et entrepreneurs proposée lors de la première version de la loi n'a pas été retenue dans la version ci-contre, le dernier propose de retenir cette idée une nouvelle fois. Par conséquent, nous proposons une plateforme d'échange aussi bien physique que digitale.

Plateforme physique dans la mesure où l'on compte sur la création d'une « "Foire de l'étudiant » qui permette aux patrons d'exposer leurs activités et aux futurs stagiaires de trouver un patron ainsi qu'une activité correspondant à leurs goûts et qualifications.

De plus, tenant compte de l'importance de l'informatique au sein de notre société, il convient de mettre sur pied une plateforme d'échanges sur internet sur laquelle les futurs stagiaires pourront se créer un compte et exposer leurs préférences de stages et leurs qualifications. Quant aux patrons, ils auront la possibilité d'y exposer les postes stagiaires à disposition, et cette forme d'échange devrait permettre à chacun d'y retrouver soit son stage préféré, soit son stagiaire préféré.

Notons que l'entreprise a souvent des difficultés à faire découvrir le monde du travail au stagiaire. De la même manière, il n'est pas facile pour le stagiaire d'obtenir des réponses à ses questions. Voilà pourquoi nous revendiquons que chaque entreprise mette à disposition du stagiaire qu'elle accepte, un maître de stage officiel grâce auquel il aura un aperçu sur le monde professionnel et des réponses à ses questions. En outre, nous demandons que le contrat comprenne le déroulement précis du stage rédigé conjointement par le maître de stage et le stagiaire afin que les deux parties puissent mieux s'y préparer.

Il est un fait que le grand défaut d'orientation que l'on constate dans les lycées secondaires classiques s'explique par le manque d'opportunités de stages, ce qui aggrave les difficultés qu'éprouvent les élèves à choisir une section. Grâce à des stages d'observation obligatoires qui seraient organisés par les lycées, les élèves auraient ainsi la possibilité de découvrir pendant plusieurs jours le monde du

travail et, en conséquence, d’obtenir des expériences « pratiques » sur le terrain. Cela faciliterait aussi le choix de la section pour les élèves de quatrième. Cette mesure est d’autant plus importante qu’elle permettra non seulement à l’élève de savoir quelle section lui plaît le plus, mais aussi de mieux prendre une décision pour sa carrière professionnelle grâce à une première expérience.

Ayant observé une rémunération très faible pour les stagiaires et les étudiants également, et par conséquent, se rendant compte que ce problème n'a pas été résolu de façon satisfaisante dans le présent projet de loi,

→ Cas d’un étudiant qui fréquente le secondaire :

le Parlement des Jeunes exige une prime pour les élèves faisant des stages obligatoires pendant l’école. Cette prime, payée par l’Etat, servira pour couvrir les coûts susceptibles d’apparaître lors du stage de l’élève (p.ex. vêtements nécessaires aux stages). De plus, on exige également que les élèves qui suivent une formation DT reçoivent une prime, certes inférieure à celle des élèves suivant une formation DAP. Nous revendiquons ceci puisque les élèves d’une formation DT apportent les mêmes qualités de travail que les élèves d’une formation DAP.

→ Cas d’un stagiaire qui fait un stage obligatoire (à partir d’un mois)

le Parlement des Jeunes exige

le paiement entier du salaire social minimum non-qualifié pour un stagiaire qui possède un diplôme du secondaire ; Le paiement entier du salaire social qualifié pour un stagiaire qui possède un diplôme de bachelor.

et un paiement de 6/4 du salaire social minimum qualifié pour un stagiaire qui dispose d’un master.

En guise de conclusion, nous sommes convaincus que ces nouvelles idées donneront aux stagiaires un point de départ fructueux en leur assurant une meilleure expérience et, par conséquent, une préparation plus propice à leur carrière professionnelle. De plus, ces nouvelles propositions éviteront l’exploitation des stagiaires.